

Les 10 engagements pour les droits humains et une élection présidentielle apaisée en Guinée

Mai 2015

Considérant les violences à caractère politique et les graves violations des droits humains perpétrées en Guinée depuis des décennies, notamment les exactions perpétrées au Camp Boiro et sur l'ensemble du territoire, en 1985, en janvier et février 2007, le 28 septembre 2009 et les jours suivants, et qui ont visé toutes les communautés nationales ;

Reconnaissant que les violences à caractère politiques ont mené la Guinée dans un déficit grave de démocratie et de gouvernance, de mauvaise gestion, de coups d'États et de violations graves des droits humains ;

Reconnaissant l'importance d'élections libres, démocratiques et transparentes comme la base d'une démocratie apaisée et d'un développement durable et profitable à l'ensemble des populations guinéennes ;

En tant que candidat(e) à l'élection présidentielle de 2015 en Guinée, je m'engage à :

Défendre et promouvoir les droits humains, notamment :

Engagement n°1 : Promouvoir et protéger à tout moment les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que les libertés fondamentales garantis par la Constitution et les instruments internationaux auxquels la Guinée est partie et particulièrement concernant les droits des femmes ;

Engagement n°2 : Promouvoir un esprit républicain, la paix, le dialogue, le respect des institutions, d'une société civile diverse et des médias indépendants pour l'avènement d'une démocratie apaisée mais vivante ;

Engagement n°3 : Garantir une expression politique et publique apaisée qui écarte tout appel à la violence, à la haine ou à la discrimination pour des raisons ethniques, politiques, raciales ou de genre ;

Engagement n°4 : Reconnaître les résultats de l'élection présidentielle conformément aux lois guinéennes et au guide de conduite prévu par la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance que la Guinée a ratifiée le 17 juillet 2011 et à ne pas appeler, soutenir ou participer à toute forme de changement anticonstitutionnel de gouvernement ;

Engagement n°5 : Garantir les libertés d'expression et d'action des journalistes et de la société civile en particulier l'indépendance et l'intégrité des journalistes, des organes de presse, des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'Homme dans leurs actions militantes;

Lutter contre toute impunité, notamment :

Engagement n°6 : Engager et mener des procédures judiciaires contre tout auteur de violations des droits humains et de crimes particulièrement dans le cadre de manifestations ou de violences à caractères politiques ;

Engagement n°7 : Prendre les mesures nécessaires pour mener à leurs termes les procédures judiciaires, l'organisation de procès et la poursuite des les crimes les plus graves en Guinée notamment ceux du massacre au stade le 28 septembre 2009, ceux de novembre 2010, de janvier et février 2007 ou encore à Zogota ainsi que de rechercher, poursuivre et juger dans le respect des

normes internationales les auteurs présumés de autres violations graves des droits humains et en n'accordant aucune immunité aux auteurs de ces crimes ;

Engagement n°8 : Garantir l'indépendance de la justice, coopérer avec les autorités judiciaires et garantir un budget suffisant pour mener à bien des procédures équitables, impartiales et respectueuses des droits inaliénables des victimes et de la défense, ainsi que de promouvoir et garantir des enquêtes indépendantes et impartiales sur les violations des droits humains et du droit international pénal, notamment en coopérant avec la Cour pénale internationale, conformément aux engagements pris par la Guinée, s'agissant de la poursuite de tous les présumés responsables des crimes commis au stade le 28 septembre 2009 et au cours des jours suivants ; ainsi que poursuivre l'action en faveur de la modernisation de la justice, notamment en menant à bien la réforme des principaux codes de lois et en veillant à ce que ceux-ci transposent de manière fidèle et précise l'ensemble des instruments de protection des droits humains auxquels la Guinée est partie et particulièrement concernant les droits des femmes ; et continuer d'améliorer la transparence, la gouvernance démocratique, la lutte contre la corruption, l'État de droit notamment dans les nominations, et les pratiques des institutions et des agents de l'État ;

Contribuer à la réconciliation nationale, notamment :

Engagement n°9 : Appuyer le processus de consultation de la population sur les termes, les conditions et les personnes chargées de mener un réel processus de réconciliation nationale basé sur la vérité, la justice, la réparation des préjudices subis et les réformes institutionnelles permettant la non-répétition des crises et des violations des droits humains;

Engagement n°10 : Sur la base des consultations nationales menées, mettre en place une Commission de réconciliation qui aura pour mandat l'écoute et le rétablissement de toutes les victimes dans leurs droits, et à laquelle il sera donné des moyens suffisants pour mettre en place les conditions d'une réconciliation entière et durable afin de prévenir la récurrence des violations des droits de l'homme et des conflits en éliminant leurs causes structurelles.

« Les 10 engagements pour les droits humains et une élection présidentielle apaisée » est une initiative des organisations de la société civile guinéenne et internationale impliquées pour la paix, la démocratie, les droits des femmes, la lutte contre l'impunité et la réconciliation en République de Guinée à destination des candidats à l'élection présidentielle de 2015. Elle regroupe notamment, l'Organisation Guinéenne de défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH), la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'Association des Victimes, Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), l'Association des Victimes du Camp Boiro (AVCB), l'Association des Victimes de la Répression (AVR), l'Association des Familles des Disparus du 28 septembre 2009 (AFADIS), la Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF), le Collectif des Jeunes pour la Défense des Victimes de Violences (CoJeDeV), les Mêmes Droits pour Tous (MDT), Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme (LIGUIDHO), Coordination des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (CODDH), Institut de Recherche sur la Démocratie et l'État de Droit (IRDED), Centre Mère et Enfant (CME), Fondation Internationale Tierno et Mariam (FITIMA), l'Afrique des Droits de l'Homme (AFRIDHO), Conseil National des Organisations de la Société Civile de Guinée (CNOSCG), Association Mère et Enfant (AME), Alliance des Médias pour les Droits de l'Homme (AMDH), SOS mineurs en prison, la Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD), Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJGUI), Forum Civil de Guinée, Avocats Sans Frontière - Guinée (ASF-Guinée).